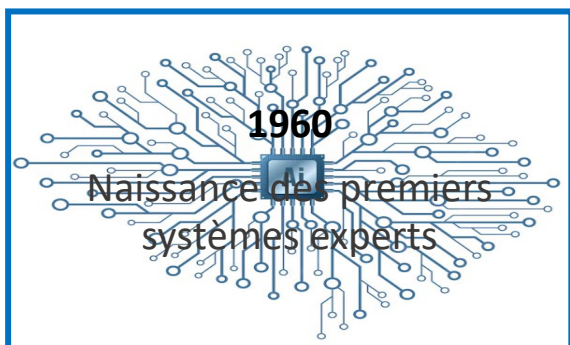


Charte éthique pour l'utilisation de l'Intelligence Artificielle à la Fondation Hôpital Paris Saint-Joseph

Préambule

Dans un monde en constante évolution technologique, l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) dans les solutions informatiques doit respecter des principes éthiques afin de garantir la transparence, l'équité, la sécurité et le respect des droits humains.

Cette charte définit les lignes directrices, au sein de la Fondation Hôpital Saint-Joseph, à suivre pour une utilisation responsable, éthique et respectueuse des valeurs humaines.



L'IA s'appuie sur 2 approches :

- **symbolique** fondée sur la logique
- **numérique** fondée sur les données

Les enjeux de la recherche :

- des **données** mieux structurées et protégées
- des **systèmes** plus performants et transparents

Article 1 : Respect de la vie privée et protection des données

L'utilisation de l'IA doit être conforme aux normes de protection des données personnelles et respecter la vie privée des individus.

Les systèmes d'IA doivent garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données, en veillant à ce qu'elles ne soient utilisées que pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Article 2 : Transparence et responsabilité

Les décisions prises par des systèmes d'IA doivent être transparentes et compréhensibles par les utilisateurs.

Les algorithmes utilisés doivent pouvoir être audités, et les raisons des décisions prises doivent être expliquées de manière claire.

Les responsables de l'implémentation des solutions d'IA doivent assumer la responsabilité des actions et des impacts de ces technologies.

Article 3 : Équité et non-discrimination

Les systèmes d'IA ne doivent ni favoriser ni pénaliser des individus ou groupes en fonction de critères tels que l'âge, le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion ou d'autres caractéristiques personnelles.

Une attention particulière sera portée à la réduction des biais dans la conception des algorithmes, qui pourraient entraîner des inégalités de traitement.

Aspect essentiel pour la Fondation Hôpital Saint Joseph, la supervision humaine est toujours présente, avec des mécanismes de recours en cas de défaillance de l'IA. Le personnel est en mesure d'intervenir et de corriger les décisions prises par les systèmes d'IA. En effet, aucun contenu comportant de l'intelligence artificielle ne sera publié sans supervision humaine préalable avant toute validation.

Article 4 : Sécurité et fiabilité

La Fondation Hôpital Saint-Joseph porte une attention particulière sur les systèmes d'IA dans les applications de l'hôpital. Ils doivent être conçus de manière à être robustes et sécurisés. Ils doivent être protégés contre les manipulations malveillantes et les défaillances techniques. De plus, des mécanismes de contrôle sont mis en place pour permettre une intervention humaine lorsque cela est nécessaire pour garantir la sécurité et la fiabilité du système.

Plusieurs systèmes d'analyse sont implantés au sein de la Fondation :



Les nouvelles technologies développées permettent de gagner en efficacité et d'optimiser le diagnostic, les soins et les traitements.

Article 5 : Respect des droits humains et de la dignité

L'IA ne doit en aucun cas porter atteinte aux droits humains fondamentaux ni à la dignité des individus.

Toute application d'IA doit respecter les principes de liberté, d'égalité et de non-discrimination, et ne doit pas causer de préjudice moral, physique ou psychologique aux individus.

Article 6 : Gouvernance

Au sein de la Fondation, un comité éthique de l'IA a été créé pour superviser les projets d'IA et veiller au respect de cette charte. Ce comité est composé de professionnels de la santé, d'expert en IA, de juristes et de représentants des patients.

Toute décision et recommandations faites lors du comité sont documentés et disponibles pour examen par les parties prenantes.

L'utilisation de l'IA fait l'objet d'audits réguliers au sein de la Fondation afin de garantir le respect des principes éthiques et veiller à la conformité des systèmes. Ces audits sont menés par des entités indépendantes pour garantir l'objectivité et l'impartialité des évaluations.

Une révision régulière des politiques et pratiques est mise en place afin de s'adapter aux évolutions technologiques et réglementaires et pouvant être amélioré en incorporant les retours d'expériences des utilisateurs et patients.

Article 7 : Formation et sensibilisation

La Fondation Hôpital Saint-Joseph investit dans la formation continue des employés et des utilisateurs des technologies d'IA afin de garantir une compréhension adéquate des enjeux éthiques, techniques et sociaux liés à l'IA.

Cela inclut la formation des utilisateurs à la compréhension des algorithmes, de leur fonctionnement, et des impacts potentiels.

Article 8 : Innovation responsable

L'intelligence artificielle à travers les logiciels informatiques est un outil complémentaire aux décisions cliniques humaines.

L'innovation technologique doit se faire dans le respect des valeurs humaines et des principes éthiques.

Les chercheurs, ingénieurs et responsables des technologies d'IA impliqués doivent mener leurs travaux avec un sens aigu de la responsabilité sociale, en tenant compte des implications à long terme des innovations qu'ils développent.

Dans le but d'assurer l'efficacité et la conformité aux normes éthiques et légales, les systèmes d'IA sont régulièrement évalués. Des audits et des évaluations périodiques sont réalisés au sein de la Fondation.

Conclusion

Cette charte éthique constitue un cadre de principes directeurs pour garantir que l'usage de l'Intelligence Artificielle dans les solutions informatiques se fait de manière responsable et

bénéfique pour l'ensemble de la société. Elle vise à protéger les droits et les libertés des individus tout en permettant un développement technologique progressif et éthique. Elle sera régulièrement mise à jour pour inclure les évolutions technologiques et législatives.